

Thérapie psychomotrice dans le canton de Fribourg

Offres de thérapie psychomotrice financées par le canton ou les communes

	Population Pour les enfants en âge préscolaires : De la naissance à la première année de scolarisation (4-5 ans).
	Zone de couverture Tout de canton
	Institutions/services responsables • Les thérapeutes en psychomotricité indépendant·e·s agré·e·s par le SESAM. • Le SEI (Service éducatif itinérant) • Les centres de pédagogies spécifiques: IPI (Trouble du spectre autistique), CPHV (Vue), St-Joseph (Surdité), HSM (Hören und Sprache), Blindenschule Zollikofen (Sehförderung) Le SESAM (Service de l'Enseignement spécialisé et des Mesures d'Aide), peut soutenir sur demande le financement de prestations pédo-ga-thérapeutiques telle que la psychomotricité. Le dossier de l'enfant peut être porté auprès du SESAM. Le service se prononcera sur son financement après une évaluation bio-psycho-sociale de la situation de l'enfant.
	Liens et autres informations utiles Site internet du SESAM : https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/prescolaire/pedagogie-specialisee-avant-lecole Liste des indépendant·e·s (psychomotricité-suisse): La demande doit être adressée au SESAM. Veuillez prendre contact avec votre thérapeute agré·e par le SESAM afin de discuter avec elle/lui d'une éventuelle demande de financement.
	Contact de la section de Psychomotricité Suisse Mail: section.fr@psychomotricite-suisse.ch

Kommentiert [NM1]: ergänzen